

ADDITIFS AU REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT DE L'ETUDE DU SOIR

- Les élèves de l'étude de 16h45 à 17h45 sont inscrits pour l'année scolaire ou par trimestre.
- Pour les absences prévisibles, les parents doivent impérativement prévenir par mail le conseiller principal d'éducation.
- Il est formellement interdit de quitter l'établissement à 16h35 ou même d'accéder à la rue sans autorisation sous peine de renvoi définitif de l'étude. Les élèves restent dans la cour de récréation jusqu'à 16h45.

REGLEMENT DE L'UTILISATION DES CASIERS

- Un casier est attribué à chaque élève demi-pensionnaire pour y placer son cartable et ses affaires.
- Chaque élève doit impérativement fermer son casier avec cadenas à clef (format : environ 5x3 cm).
- La liste des numéros de casiers attribués sera indiquée par le professeur principal.
- L'élève est autorisé à accéder à son casier :
 - à son arrivée au collège (selon son emploi du temps) mais pas avant 7h55
 - avant de prendre son repas (11h15 ou 12h10)
 - avant de reprendre les cours l'après-midi (13h25)
 - avant ou après un cours d'EPS
 - avant de quitter le collège (selon son emploi du temps)
- Il est formellement interdit :
 - d'échanger son casier avec un autre camarade
 - d'accéder à son casier à chaque intercour
- En fin d'année scolaire, l'élève ne doit pas oublier de retirer son cadenas et de vider son casier.
- Tout élève ne respectant pas ce règlement ne pourra plus bénéficier d'un casier.

REGLEMENT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Le transport scolaire est un service rendu par le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA).

Les élèves qui empruntent ces bus sont sous la responsabilité du transporteur durant la totalité du trajet.

Ils doivent être en mesure de présenter leur titre de transport (carte) à chaque trajet et respecter les consignes données par le chauffeur.

CONCERNANT L'ENTREE ET LA SORTIE DU COLLEGE

- Le matin, lorsque le bus arrive au collège, les élèves doivent obligatoirement entrer directement dans l'établissement, ils ne sont pas autorisés à attendre sur le trottoir devant la grille.
- Le soir, les élèves doivent monter dans le bus dès leur sortie du collège.
- Les élèves autorisés à sortir du collège avant 16h35 ne sont pas autorisés à prendre le bus.

REGLEMENT SUR LES TENUES VESTIMENTAIRES

Précisions concernant les garçons :

- Les shorts de plage sont interdits.
- Les boucles d'oreilles et les coiffures excentriques sont interdites.

Concernant les filles :

- Aucune partie du soutien gorge ne doit être visible (les bretelles du débardeur doivent être suffisamment larges et le dos nu est interdit).
- Le nombril doit être couvert.
- Une jupe ou une robe doit être assez longue pour arriver juste au dessus du genou.
- Le port du short ou du pantalon déchiré est interdit.
- Les leggings ou les collants doivent être portés sous un chemisier long ou une tunique
- En EPS la tenue doit être près du corps, les T-shirts trop amples sont interdits.

Pour tous les élèves, le port de tongues de plage est interdit.

Si la tenue est incorrecte, les parents seront avertis et il pourra être imposé à l'élève le port d'un T-shirt ou d'un survêtement fourni par la vie scolaire.

En cas de récidive, l'élève ne sera pas accepté en cours.